

L'Ajolais

Bulletin municipal



Chères Ajolaises et Chers Ajolais,

Je vous présente le bulletin municipal avec sa toute nouvelle identité. Nous nous devons de rajeunir et dynamiser notre image de petite ville de demain, il était donc nécessaire de montrer que la commune évoluait dans la modernité et avec une certaine continuité.

Elle a été réfléchiée en s'appuyant à la fois sur l'histoire, les richesses et les valeurs que nous souhaitons partager : Nature, Gourmandise et Rock n'roll ! A travers cette identité visuelle, c'est aussi l'unité de notre collectivité et de son équipe municipale, qui est véhiculée dans cette illustration, cette « marque ». C'est avec ces deux ambitions d'unité et de progrès que nous vous présentons notre nouveau logo.

Nous vous expliquons nos choix avec ces mots clés :



OUVERTURE : vers l'extérieur - Le logo n'est pas enfermé dans un cadre

STABILITÉ : les 2 lignes d'angles donnent un socle au logo et rappellent le cadre de l'ancien logo

CONTINUITÉ : dans la reprise du V, la vallée et ses sapins

MOUVEMENT : dans l'inclinaison de la police vers l'avant

VALORISATION : la police est détachée, mise en avant sans perturbation d'un fond

DYNAMISME : représenté par le point d'exclamation et la couleur orange vif

COMPLÉMENTARITÉ : le rouge orangé et le bleu vert sapin sont des couleurs complémentaires

DIVERSITÉ : les points représentant les composants de notre commune

IDENTIFICATION / REVENDICATION : c'est une commune, et elle est située dans les Vosges + le «V» de Vosges secrètes !

Enfin, j'ajouterai qu'un logo n'est pas une affaire de goût mais de principes à revendiquer qui sont représentés dans une illustration faisant souvent la taille d'un timbre et devant être lisible et reconnaissable immédiatement. Le temps fait souvent son œuvre quand les changements surviennent.

A NOTER : Notre site internet va suivre ce relooking. Il sera également repensé pour une utilisation plus intuitive et une expérience plus participative.

Graziella Gérard - Adjointe à la Mairie du Val d'Ajol

Mot du Maire	P. 1
Manifestations	P. 2-6
Vie municipale	P. 7
Activités Jeunesse	P. 8
Santé et Solidarité	P. 9-11
Environnement	P. 12-17
Budget	P. 18-19

CONTACT

 @valdajol
 mairie@valdajol.fr
 03 29 30 63 33

HORAIRES

Du lundi au vendredi
8h - 12h | 14h - 17H30



Chères Ajolaises, Chers Ajolais,

CONCERNANT L'UKRAINE

Alors que nous nous réjouissons de retrouver le printemps et d'en finir avec la crise Covid-19, une nouvelle crise s'est annoncée suite à la guerre en Ukraine. Aussi nous tenons à vous remercier pour vos dons collectés lors des permanences organisées à la salle des fêtes. En tout, 7 mètres cubes de matériels, dont un générateur, ont été acheminés à Épinal.

Au niveau national, le partenariat entre l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile a permis de collecter 15 000 palettes de dons matériels, dont 4 500 ont été envoyées très rapidement aux ukrainiens, ainsi que des dons financiers. Récemment, l'AMF s'est aussi associée à l'ONG ACTED afin d'amplifier la réponse humanitaire en Ukraine et dans les pays limitrophes. Si vous souhaitez prendre part à cette opération, rendez-vous sur cette page : <https://help-ukraine.acted.org/fr/>.

Localement, les conséquences de cette guerre ont notamment des répercussions sur nos entreprises qui voient le prix des matériaux flamber, ainsi que sur les ménages dont certains rencontrent des difficultés à assumer la hausse du coût des énergies. Pour les personnes dans la nécessité, n'hésitez pas à contacter le Centre communal d'actions sociales (CCAS).

MERCI AUX ASSOCIATIONS !

En attendant, l'été s'annonce plutôt bien au Val d'Ajol avec beaucoup de manifestations organisées dans différents endroits de la commune. Merci aux associations pour votre dynamisme ; grâce à vous, notre territoire rayonne jusqu'au-delà de nos frontières !

LE VAL D'AJOL, PETITE VILLE DE DEMAIN

Aussi, nous vous avons annoncé le démarrage du programme de revitalisation du territoire, c'est maintenant chose faite ! Mais en quoi consiste-t-il ?

Le programme « Bourg-centre » a été impulsé en 2017 par le Conseil Départemental des Vosges aux côtés de l'État afin de renforcer l'attractivité des territoires vosgiens. Il consiste à allouer une aide financière et technique à une commune « centre » afin de mener à bien une étude pré-opérationnelle de revitalisation ainsi qu'à recruter un chef de projet chargé de coordonner et de mettre en œuvre la stratégie définie dans l'étude. Au vu du succès des premières opérations réalisées (exemple de Rambervillers qui, en réhabilitant sa place médiévale, a redonné envie au quidam de s'y promener), l'État a repris la méthode dans le Plan de Relance et l'a déclinée sur l'ensemble du territoire national sous le nom de « Petites Villes de Demain » (PVD).



En parallèle, la loi portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 a créé un nouvel outil à disposition des intercommunalités et de leur ville-centre : l'Opération de revitalisation du territoire (ORT). L'idée est alléchante pour notre communauté de communes et Remiremont « La Coquette » en grand besoin de renouveau. Il faut cependant tenir compte des deux autres centralités du programme Bourg-centre/Petites villes de demain : Plombières-les-Bains lauréate en 2018 et Le Val d'Ajol candidate en 2020. Il est alors proposé collégialement de regrouper les initiatives PVD et ORT afin d'agir en cohérence sur l'ensemble des communes du territoire. Le 26 mai 2021, une convention est signée dans ce sens afin de lancer cette programmation inédite.

En fin d'année 2021, un consortium d'ingénierie piloté par IN SITU Architectes est recruté pour réaliser l'étude pré-opérationnelle de revitalisation du territoire. Trois axes sont suivis : le soutien aux commerces et services, la valorisation du patrimoine, l'implication des habitants dans les projets menés par le territoire. En début d'année, un autre cabinet d'étude, Villes Vivantes, a été recruté pour mener à bien une analyse ciblée sur l'habitat privé appelée Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Ce dispositif proposera des aides financières et un accompagnement en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat sur des périmètres précis à définir sur l'ensemble des 10 communes du territoire de la communauté de communes.

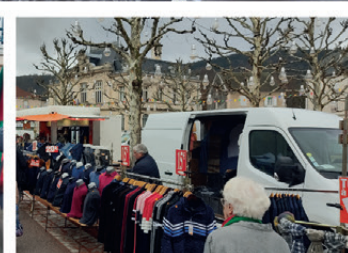
Des fiches-actions seront établies à l'issue de ces études qui feront l'objet de la convention d'ORT à signer en automne 2022 ; charge ensuite aux différents acteurs du territoire (institutions, élus, collectivités, habitants) de les mettre en œuvre sous la bienveillance des chefs de projet. Vous avez déjà pu rencontrer Alexandre Pfrimmer qui est dédié à notre belle vallée verte, gourmande et rock'n'roll du Val d'Ajol. Il ne serait pas surprenant qu'en plus de l'habitat, le développement du tourisme, de la culture et du sport soit au rendez-vous des actions à mener pour attirer de nouvelles personnes sur notre beau territoire.

Durant tout ce processus, nous aurons besoin de vos ressentis et de vos idées. Des réunions de concertations ciblées sur différents thèmes sont prévues et ont déjà commencé. Le local de la maison de la randonnée étant trop grand pour l'office de tourisme, nous avons créé une salle de réunion spécifique pour les besoins de ce dispositif. Nous avons appelé cet outil ouvert et accessible à tous, la « Boîte à projets ». Si nous voulons améliorer les conditions de vie des habitants de nos petites communes et du territoire alentour, si nous voulons réussir la transition écologique et assainir notre environnement, il faut le faire ensemble. Rendez-vous donc bientôt à la Boîte à projets !



RETOUR EN IMAGES

Sur la Foire aux Andouilles 2022





MANIFESTATIONS

Maison de la Randonnée

Les 2 et 3 avril, nous venons d'inaugurer « La maison de la randonnée » du Val-d'Ajol qui devient notre nouvel Office du tourisme, elle devient l'adresse incontournable pour préparer ses sorties natures !

Avec plus de 500 kilomètres de chemins de randonnée, plus de 200 kilomètres de circuits VTT sur le territoire des Vosges Secrètes, ce nouvel espace spécialement consacré aux randonneurs, traileurs, VTTistes et pêcheurs permet un accueil par un personnel expérimenté et qui disposent de supports de communication adaptés.

Une boutique dédiée propose une multitude d'articles de randonnée indispensables pour toute la famille. Autres services : location de VAE, VTT et VTC adultes/enfants, sorties nature et animations enfants.

Cette ouverture a été rendue possible grâce au dynamisme de sa nouvelle directrice, Madame Deborah Reichert et à l'écoute de la municipalité.

Cet Office du Tourisme devient central et incontournable, son déménagement était devenu indispensable pour redynamiser à la fois l'établissement et le centre-ville, ce lieu est également plus grand et plus adapté aux ambitions touristiques de notre territoire.

Nous espérons que vous allez l'adopter et que vous vous en ferez les ambassadeurs, les promoteurs !

HORAIRES

- **Basse saison** (Janvier/Février/Mars/Novembre/Décembre): mercredi et vendredi de 10h à 12h et 14h à 17h
- **Moyenne saison** (Avril/Octobre) : mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- **Haute saison** (Mai/Juin/Juillet/Août/Septembre) : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 et le dimanche de 9h à 12h30
- Les dimanches pendant les vacances scolaires du Printemps : de 9h à 12h30

Graziella Gérard - Adjointe à la Mairie du Val d'Ajol



Deborah Reichert, Directrice de l'Office du Tourisme





Mercredi 25 Mai

20h30

Eglise Le VAL d'AJOL



MANIFESTATIONS ...

FLOREAL

JAM FOR JOY Quartet invite Marie Ossagantia



Marie Ossagantia - chant

Christophe Ferry - piano

Gautier Laurent - contrebasse

Jean-Marc Robin - batterie-percussions

Sébastien Maimbourg - saxophone-chant

Avec la participation des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école publique du Centre et de l'école intercommunale de musique de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Entrée libre



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales



Rendez-vous mercredi 25 mai à 20h30 à l'église du Val d'Ajol pour un concert organisé par Floréal Musical d'Épinal en partenariat avec la mairie du Val d'Ajol. Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école publique du Centre et de l'école intercommunale de musique de la CCPVM participeront.



EN APARTÉ ...

Article de la Minorité

La Maison de la Randonnée : Un nouvel atout pour notre commune !

Le 2 avril dernier, bon nombre d'entre vous ont pu découvrir la Maison de la randonnée, nouvel espace de l'office de tourisme consacré à la pratique sportive et de loisir la plus demandée par nos visiteurs. En effet, la plupart des touristes qui passent par notre territoire ont une demande importante de découvrir la région à travers la randonnée pédestre et à VTT.

C'est pourquoi, dès les premières semaines de son arrivée, la nouvelle directrice de l'Office de tourisme, Déborah Reichert, a suggéré l'idée de recentrer les bureaux du Val d'Ajol pour en faire un lieu dédié au loisir préféré des français.

En plus de l'information touristique classique, la Maison de la randonnée propose une information précise sur les sentiers remarquables du territoire que l'on peut parcourir à pied ou à vélo, une boutique de souvenir et d'équipements spécifiques et bientôt une location de vélos, traditionnels et à assistance électrique. Une nouvelle offre de service qui va attirer dans notre commune tous les amateurs de pleine nature.

Cette initiative de l'Office de tourisme Remiremont-Plombières va dans le sens d'une nouvelle stratégie visant à proposer à nos visiteurs de découvrir notre beau territoire grâce à des parcours spécialement sélectionnés pour leur qualité et leur diversité. La randonnée doit devenir la vitrine de notre secteur des Vosges et Le Val d'Ajol le point de ralliement de tous ses passionnés.

Nous saluons le travail des équipes de l'Office de tourisme qui ont su, en un temps record, aménager un bureau d'information aux couleurs de notre destination.

La brillante idée de Déborah Reichert va permettre à notre belle vallée de devenir une référence en matière de loisirs de pleine nature pour le plus grand plaisir des nombreux touristes qui nous rendent visite chaque année. Une aubaine pour le commerce local qui par ricochet bénéficiera de cette nouvelle dynamique.

La Maison de la Randonnée est ouverte :

- en avril et octobre : les mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

- de mai à septembre : les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, le dimanche de 9h à 12h30

- de novembre à mars : les mercredi et vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h

On se met à la page !

Pour suivre les actualités de la Commune, découvrir nos nouveaux commerces, nos talents ajolais et être informés de la vie de la municipalité, abonnez-vous à notre page Facebook! A très vite !

<https://www.facebook.com/minoritemunicipale.levaldajol>



MANIFESTATIONS

Agenda estival 2022



Agenda à découper

JUIN

Sous réserve, merci de vérifier les dates, horaires et lieux sur le site internet : www.valdajol.fr

MAI

Dimanche 1er mai

Vide Grenier par le Comité des Fêtes - *Au Coeur du Village*

Vendredi 6 mai

Forum de l'apprentissage (commerces et artisans) - *Plombières-les-Bains*

Samedi 7 mai

Théâtre A.D.M.R à 20h30 - *Chez Narcisse*
Atelier Bien-être - M.J.C de 10h30 à 12h00 - *Epinettes Salle 1 et 2*

Dimanche 8 mai

Concert Echos du Val de Joye avec l'Association « RETINA France » à 20h30 - *Eglise du Val d'Ajol*

Cérémonie Patriotique 08 Mai 1945 - *Cérémonie Patriotique*
Marche 5-10km organisé par l'Association Ô d'Hariol - *Au Coeur du Village*

Tournoi Blitz organisé par le Scrabble Ajolais - *Epinettes Salle 1 et 2*

Samedi 14 mai

Rallye Ajolais - *Au Coeur du Village*

Lundi 16 mai

Formation PSC1 – M.J.C de 08h00 à 17h30 - *Epinettes 2*

Mercredi 18 mai

Fête de la Combeauré – M.J.C de 13h30 à 17h00 - *Place de l'hôtel de Ville et Parc des Epinettes*

Vendredi 20 mai

Soirée Jeux – M.J.C à 20h00 - *Ludothèque*
Conférence – M.J.C de 20h30 à 22h30 - *Epinettes Salle 1 et 2*

Samedi 21 mai

Inauguration du Chalet de pétanque à 17h00 - *Terrain de pétanque*
Atelier Art et Floral - M.J.C de 14h00 à 17h00 - *Epinettes Salle 1 et 2*

Dimanche 22 mai

Coupe de France de pétanque contre Thiéfosse à 14h00 - *Terrain de pétanque*

Mercredi 25 mai

Floréal Musical avec JAM For JOY Quartet - *Eglise du Val d'Ajol*
Rando découverte, marche avec l'IME - *Feuillée Dorothée*

Jedi 26 mai

Tournoi Pierre COURROY par le F.C.A - *Stade Paul DESCHAMPS*

Samedi 28 mai

Tournoi de Pétanque par le F.C.A (toute la journée) - *Stade Paul DESCHAMPS*

Petites notes

- _____
- _____
- _____
- _____

Mercredi 1er juin

Atelier pêche en salle - M.J.C de 13h30 à 17h00 - *Epinettes Salle 1 et 2*

Vendredi 3 juin

Atelier Bien-être en Famille - M.J.C de 20h à 22h00 - *Ludothèque*

Samedi 4 juin

Concert de Printemps organisé par l'Association Harmonie Jeanne d'Arc - *Place du Sô ou Église*

Samedi 4 juin et dimanche 5 juin

Le Grand Bazar des Moustaches organisé par l'Ass. Pil Poil Moustaches - *Parking Salle des Fêtes*

Mardi 7 juin

Concours de Pétanque à 14h00 - *Terrain de Pétanque*

Mercredi 8 juin

Nettoyage de Printemps organisé par la M.J.C de 14h00 à 16h00 - *Au cœur du Village*

Vendredi 10 juin

Conférence MJC de 20h00 à 22h00 - *Espace Arts et Cultures*

Samedi 11 juin et dimanche 12 juin

Atelier lithographie organisé par l'Ass V.A.P - *Parvis Salle des Fêtes*

Dimanche 12 juin

Rando VTT organisé par l'Association Parents d'Elèves - *Sur le Site Hôtel Enfoncé*

Elections Législatives 1er tour - *Epinettes Salles 1 et 2*

Mercredi 15 juin

Atelier pêche nature - MJC de 13h30 à 17h00 - *Extérieur*

Vendredi 17 juin

Soirée Jeux M.J.C à 20h00 - *Ludothèque*

Samedi 18 juin

Appel du 18 Juin avec la présence de l'Harmonie Jeanne d'Arc à 11h30 - *Cérémonie Patriotique*

Gala de la M.J.C - de 14h00 à 17h00 - *Place du Sô*

Le Grand Huit Vosgien Cyclisme Froideconche - *Non-renseigné*

Dimanche 19 juin

Elections Législatives 2ème tour - *Epinettes Salles 1 et 2*

Concours doublette de pétanque à 13h30 organisé par la Valdajolaise Pétanque - *Terrain de Pétanque*

Mardi 21 juin

Fête de la Musique organisé par l'Ass. Rayon de Soleil - *Maison de Retraite*

Jedi 23 juin et vendredi 24 juin

Rando découverte + école Sainte-Marie : marche - *Ecole de Courrupt*

Samedi 25 juin

VAP, ballade historique accompagnée, hameaux d'hier et d'aujourd'hui 9h30-17h - *Bains-douches*

Apéro-Concert organisé par l'Harmonie Jeanne-d'Arc (si la météo est clémente) - *Cour de L'Espace Arts et Culture*

Tournoi de sixte organisé par le F.C.A - *Stade Paul DESCHAMPS*

AG basket - 16h00 - *Salle des sports*

Samedi 25 juin et dimanche 26 juin

Portes Ouvertes - *Brasserie le Roulier*

Dimanche 26 juin

Kermesse de l'Ecole Sainte-Marie organisé par l'Apel Sainte-Marie - *Ecole Sainte-Marie*

Mercredi 29 juin

Ballade géologique accompagnée- Départ à 14h00 - *Place de la Mairie*
Atelier pêche nature - MJC de 13h30 à 17h00 - *Epinettes Salles 1 et 2*

Animations d'été organisé par le comité de foire et d'animations en attente

Vendredi 1er juillet

Inauguration du Chalot + Concert organisé par l'Ass Pays du Chalot - *Feuillée Nouvelle*

Samedi 2 juillet

MJC à partir de 14h00 - *Balade en Forêt*

Fête de l'Ecole du Centre organisé par l'Ass. Parents d'Elèves - *Ecole du Centre*

Atelier Médiathèque en partenariat avec le SICOVAD - *Place de l'Hôtel de Ville*

Lundi 4 juillet au 17 juillet

Tournoi OPEN DE TENNIS organisé par le Tennis Club Ajolais -

Gymnase-courts extérieurs

Samedi 9 juillet et dimanche 10 juillet

Circuits des Arts organisé par la Vallée des Arts et du Patrimoine - *Au Cœur du Village*

Dimanche 10 juillet

Chasse aux Cailloux organisé par l'Ass Rock'n'Locks - *Au Cœur du Village*

Lundi 11 juillet

Sortie Fraispertuis en famille organisé par la M.J.C

Mardi 12 juillet

Archery Tag-Famille de 10h00 à 11h30 / Jeunes 13h30 à 15h30 - *Salle des sports*

Mercredi 13 juillet

VAP, marche géologique accompagnée aux Etangs d'Avaux - *Bains-douche*

MJC - Tir à l'Arc de 13h30 à 17h00 - *Salle des sports*

Atelier Pêche nature MJC - 13h30 à 17h00 - *Extérieur*

Jeu de l'oie à une Figue dans le Poirier - MJC de 14h00 à 16h00 - *Girmont Val-d'Ajol*

Judi 14 juillet

Fête Nationale + apéro-concert de l'harmonie - *Place du monument*

Feu d'artifice et Bal organisé par le Comité des Fêtes

Vendredi 15 juillet

Collecte de Sang - *Epinettes Salle 1 et 2*

Samedi 16 juillet au dimanche 24 juillet

Exposition des artistes peintres de la Vallée de la Combeauté - *Epinettes Salle 1 et 2*

Dimanche 17 juillet

Guinguette-Vide Grenier-Marche organisé par l'Ass Parents d'Elèves - *Site Hôtel Enfoncé*

Accueil des Touristes organisé par la Confrérie des Tastes Andouilles - *Place du Sô*

Exposition des voitures anciennes organisé par l'Ass V.A.L.A - *Place du Sô*

Mercredi 19 juillet

ballade historique Les granges de laître 9h30, journée - *Bains-douches*

Judi 21 juillet

Concert à l'Eglise "LES R JOYEUX" à 20h30 organisé par le Comité de Foire et d'animations - *Eglise du Val d'Ajol*

Vendredi 22 juillet au dimanche 24 juillet

Festival le Pied Orange - *Chez Narcisse*

Samedi 23 juillet

Concours de pétanque vacanciers - après-midi - *Boulodrome*

Mercredi 27 juillet

Balade historique accompagnée, VAP, Hérival, 9h30 - *Bains-douches*

Vendredi 29 juillet

Concert «DUOCORDEOLE» organisé par l'Ass. « Ô d'Hariol" - *Eglise du Val d'Ajol*

Samedi 30 juillet

Cinéma Plein Air (à confirmer) - *Place du Sô*

AOÛT

Mercredi 3 août

Balade historique, voie romaine et chemin des moines (9h30-17h) - *Bains-douches*

Samedi 6 août

Feu d'artifice - *Girmont-Val-d'Ajol*

Dimanche 7 août

Pique-nique organisé par l'Ass. « Ô d'Hariol » - *Chapelle du Hariol*

AG des gros volants - journée (petite année) - *Hôtel enfoncé*

Mardi 9 août

Balade historique, circuit des croix (9h30-17h) - *Bains-douches*

Mercredi 10 août

Balade géologique, cascade de Faymont (14h) - *Mairie*

Vendredi 12 août au dimanche 21 août

Fête foraine

Samedi 13 août et dimanche 14 août

Site remarquable du Goût organisé par la Confrérie des Tastes Andouilles - *Au Cœur du Village*

Dimanche 14 août

Accueil des Touristes organisé par la Confrérie des Tastes Andouilles - *Place du Monuments aux Morts*

Mercredi 17 août

Balade historique, hameaux d'hier et d'aujourd'hui (9h30-17h) - *Bains-douches*

Samedi 20 août

Challenge de Buyer (date à revoir en fonction de la Coupe de France, sinon weekend d'avant) - *Stade Paul Deschamps*

SEPTEMBRE

Samedi 3 septembre

Concours Officiel vétérans organisé par la Valdajolaise Pétanque - *Boulodrome*

Rallye MOTO - J.M.M.R - *Courrupt*

Dimanche 4 septembre

Tournoi annuel de Scrabble organisé par le Scrabble Ajolais - *Epinettes Salle 1 et 2*

Trail + Téléthon 2022 - *Club House du Foot*

Mercredi 7 septembre

Atelier pêche nature - M.J.C de 13h30 à 17h00 - *Extérieur*

Vendredi 9 septembre

Conférence - M.J.C de 20h30 à 22h30 - *Epinettes Salle 1 et 2*

Samedi 10 septembre et dimanche 11 septembre

Tournoi de basket + pétanque samedi après-midi - *Salle des Sports*

Dimanche 11 septembre

AG de l'Association Ô d'Hariol - *La Chapelle du Hariol*

Vendredi 16 septembre

La Chapelle du Hariol - *Salle des Sports*

Samedi 17 septembre et dimanche 18 septembre

Journées du patrimoine

Samedi 17 septembre

Balade historique, hameaux d'hier et d'aujourd'hui



VIE MUNICIPALE

De nouveaux agents au sein du personnel communal



Gabrielle ETIENNE

Responsable des services techniques



Séverine MILLAUD

Responsable du service des ressources humaines



Aurélie OUDIN

Affectée aux fonctions d'Accueil, de l'Etat Civil et des Elections

Au niveau des services, nous accueillons également Antoine Gury qui est affecté au service des espaces verts.



Raphael LAMBOLEY

Affecté au service technique, plus spécialement chargé de l'entretien de la salle des fêtes, de la mairie, du nettoyage des places



Maxime L'HÔTE

Affecté au service des espaces verts après avoir obtenu son Bac professionnel suite à une formation en alternance au sein de ce service



Erica ROPIQUET

Affectée au service enfance jeunesse

VIE MUNICIPALE

Samedi 26 mars 2022 - Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes

Le 26 mars 2022, a eu lieu la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes. Celui-ci est actuellement composé de Malia Ancel (11 ans), de Juliette Scharff (10 ans), de Léona Damas (10 ans) et de Léon Couval (9 ans).

Le conseiller municipal des jeunes recueille les idées et initiatives des jeunes de la ville. Son rôle est consultatif, il fait des propositions sur divers aspects de la vie de la commune (solidarité, cadre de vie et environnement, festivités...), et contribue ainsi à la concrétisation de projets. Ce mandat est une occasion unique de s'engager et d'être acteur pour sa commune en bénéficiant d'une expérience enrichissante.

Être conseiller municipal des jeunes, c'est contribuer à la démocratie, être citoyen, mais aussi faire bouger sa ville... Vous êtes le porte-parole de la jeunesse Ajolaise.

Je tenais vivement à vous remercier pour tout l'intérêt que vous portez à votre commune ... à notre commune le Val d'Ajol, suite à votre engagement et je vous en félicite.

Sonia BRICE, Adjointe à l'Education, à la Jeunesse et aux Sports



Séance Conseil Municipal des Jeunes du 26 mars 2022



ACCUEIL PERISCOLAIRE – MERCREDI RECREATIF ET ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES / CLUB ADOS

DES BEAUX MOMENTS DE VIE POUR LES ENFANTS ET JEUNES DE LA COMMUNE !

Après 8 mois de fonctionnement, nous pouvons dresser un premier bilan de nos accueils collectifs de mineurs municipaux. Pour rappel la Mairie, grâce à son service Enfance-Jeunesse organise les accueils périscolaire, cantine, mercredi récréatif, petites vacances, vacances d'été, Club Ados, étude (élémentaire et collège) soit au total 1805h d'ouverture par an. L'équipe qui est polyvalente assure également l'accompagnement des maternelles dans les bus scolaires et l'entretien de nombreux locaux.

Nous partageons avec vous un résumé de ces derniers mois et les projections à venir...

PERISCOLAIRE AUTOUR DE LA JOURNÉE D'ÉCOLE

Nous comptons au total 169 enfants inscrits à l'Accueil Périscolaire. L'équipe pédagogique accueille entre 19 et 36 enfants. CANTINE : entre 75 et 104 repas sont servis chaque midi. Le service périscolaire travaille pour le bon déroulement des journées que vivent les enfants et ce en lien avec l'équipe enseignante de l'Ecole du Centre ainsi qu'avec les parents.

Nous avons pu mettre en place de nombreux projets d'animation : intervention de Julien ABEL animation Taiïso, Atelier Zumba, Intervention Ludothèque avec Gabriel de la MJC, activités manuelles, dispositif « Lire et faire Lire » avec la FOL88...

Projets à venir, nous poursuivons la mise en place des animations autour du sport, activités manuelles et nous montons des projets Nature : Jardin Pédagogique, Ateliers Fleur...

MERCREDI RECREATIF ET PETITES VACANCES

LES 3-10 ANS : depuis septembre 2021 nous accueillons les enfants dès la scolarisation. La prise en charge de ce public répond à un réel besoin des familles puisque nous comptons 40 enfants de 3-5 ans sur un total de 103 inscrits. C'est entre 25 et 35 enfants qui sont accueillis par journée d'ouverture.

Les animations proposées sont adaptées à l'âge et aux envies des enfants : jeux, sorties loisirs sport et plein-air : « on s'amuse ! on découvre ! ».

LE CLUB ADOS : 33 inscrits au total avec jusqu'à 23 ados présents par après-midi. Les projets fun et amusants se mêlent aux projets d'ouverture sur le monde. En route vers l'autonomie, les ados peuvent s'exprimer, créer et monter leurs projets accompagnés de 2 animatrices. Déjà réalisés : cani-rando, théâtre d'impro, sorties et animations sports...

2 projets phares ont pu voir le jour dernièrement :

- Projet GRAFF Culture urbaine en lien avec l'association R'Play de Remiremont : EMSA street artiste et 16 jeunes de notre localité ont graffé 3 conteneurs à verre qui seront utilisés prochainement par la population.
- Projet Crystal Kirch avec l'Ecomusée de Fougerolles en lien avec le Parc des Ballons. Une douzaine d'ados ont participé à la réalisation du dôme de cristal et rencontré Ju l'artiste coréenne en résidence.

A VENIR... LES VACANCES D'ETE

LES 3-10 ANS : L'équipe pédagogique prépare les vacances estivales avec « La Ruche » accueil de loisirs pour les 3-10 ans ouvert du 06 juillet au 12 août 2022. Sous le soleil, nous vous proposerons des semaines à thème (biodiversité, aventure, arts, sports...) avec animations, balades, piscine, sorties et

beaucoup de rire et de bonne humeur ! A noter : organisation d'un mini-camp pour les plus grands. Programme détaillé et informations à venir, inscriptions à partir du 9 mai auprès de Mélanie par mail : acmmairie@valdajol.fr ou 06 34 87 66 56.

LE CLUB ADOS : aux mêmes dates, les ados pourront retrouver l'équipe d'animation en pleine forme tous les après-midis entre 13h30 et 18h00 du lundi au vendredi. Au programme : stage sports, mini-camp trappeur, stage initiation « Survie en Forêt », danse, Land'Art et semaine handisport. Programme et informations à venir, inscriptions à partir du 4 mai auprès d'Emilie : accueilperiscolaire@valdajol.fr ou 06 16 62 16 38.

ET APRES...

Nous travaillons également sur un projet favorisant les déplacements respectueux de l'environnement « Savoir Rouler à Vélo », pédibus, balade, rando...

Pour conclure, au vu de ces résultats positifs nous avons pu réactiver un poste de 20h pour renforcer l'équipe pédagogique en cantine périscolaire, animation ados et garderie du soir.

Article rédigé par le Service Enfance Jeunesse





SANTÉ ET SOLIDARITÉ

Amicale des donneurs de sang

Depuis la pandémie de la COVID, les collectes de sang n'ont pas été annulées mais sont sous le contrôle sanitaire strict de l'établissement français du sang. Avec toutes ces précautions préconisées, le nombre des dons a tendance à diminuer malgré les efforts des amicales. Pourtant les besoins de sang ne fléchissent pas et des reports d'opérations ont même été nécessaires. Le sang indispensable à la vie ne se conserve que 42 jours pour les globules rouges et le plasma congelé à moins 25° pendant un an.

Les dons doivent être espacés de 8 semaines. Les donneurs doivent être âgés de 18 à 70 ans et peser plus de 50 kg. Les hommes peuvent donner 6 fois par an et les femmes 4 fois. Au Val d'Ajol, malgré une légère baisse des dons, nous assurons cependant une certaine stabilité.

Pour faciliter les passages et éviter les files d'attente, l'EFS donne la possibilité de prendre rendez-vous sur mon-rdv-dondesang.efs.santé.fr ou sur l'appli "don de sang" avec le QR code en bas à droite des affiches. Notre amicale souhaiterait trouver du sang neuf au comité et des nouveaux donneurs pour redynamiser les collectes.

Le président de l'amicale, l'un des fondateurs voudrait passer la main après 35 années, surtout qu'il garde des séquelles de ce satané virus, contracté il y a 2 ans. Les prochaines collectes auront lieu aux Epinettes toutes de 15h30 à 19h30 les :

- Vendredi 15 avril
- Vendredi 15 juillet
- Lundi 26 septembre
- Vendredi 02 décembre

Prenez soin de vous et pensez aux autres.



BESOIN D'AIDE ?

Maison des services au public

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, la maison des services au public, 6 place de l'Hôtel de Villeau au Val d'Ajol est à votre service. Contact : 03 29 37 68 42

Horaires d'ouvertures :

- Lundi : 8h30 à 12h30
- Mardi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h30
- Mercredi : 8h30 à 12h
- Jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi : 8h30 à 12h

Centre Communal d'Action Sociale

Si vous êtes une personne isolée et souhaitez être appelée par les services de la mairie lors de la canicule, crise sanitaire ou autre : inscrivez vous au secrétariat de la mairie par téléphone au 03 29 30 63 33 ou en présentiel.

En dehors des horaires d'ouverture de la mairie vous pouvez joindre l' élu de permanence sur ce numéro de téléphone : 06 61 28 42 51.

LES NUMÉROS PRATIQUES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mairie du Val-d'Ajol	03.29.30.63.33
Service des Eaux (Astreinte)	06.63.85.63.03
Maison des Services Publics	03.29.37.68.42
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales	03.29.22.11.63
Office de Tourisme Le Val-d'Ajol	03.29.30.61.55



SERVICES SOCIAUX

Centre Communal d'Action Sociale	03.29.30.09.69
Aide à Domicile en Milieu Rural	03.29.30.66.35
Aide à la Personne dans les Vosges	03.29.35.23.06
Portage de Repas	03.29.30.63.33



SERVICES SANTÉ

Maison de Santé	03.29.30.50.57
Maison de Retraite	03.29.30.67.04
Médigarde	08.20.33.20.20
Antenne Alzheimer	06.38.12.68.08



SERVICE CULTURE ET JEUNESSE

Maison des Jeunes et de la Culture	03.29.29.08.26
Médiathèque de la Porte des Vosges Méridionales	03.29.22.50.01
Ludothèque	03.29.66.55.14
Ecole de Musique	03.29.22.11.63



INFOS VACCINATIONS

Centre de vaccinations de Luxeuil-les-Bains	03.84.75.64.75
Centre de vaccinations de Remiremont - Palais des congrès Epinal	03.29.66.62.20

A l'heure où les médias nous informent du manque de professionnels de santé dans de nombreuses régions Françaises, notre commune offre une bonne diversité de soins à sa population.

LA MAISON DE SANTÉ

En 2010, à la forte demande des professionnels de santé, et après le vote du conseil municipal, une maison de santé a été créée. Ce dossier a été porté devant les instances de l'agence régionale de santé et de la préfecture et a permis de subventionner ce projet à hauteur de 35,5 %. Le reste à charge a été soumis à l'emprunt dont les mensualités sont couvertes en partie par un loyer payé par la SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) dont Dr Stéphane Zimmermann est le gérant et Noémie Tisserand est la cogérante. Le regroupement des personnels de santé permet ainsi la mutualisation des charges et des aides financières.

La maison de santé a ouvert le 04 aout 2014 et regroupe 3 médecins généralistes ,4 infirmières, 1 podologue-pédicure, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 ergothérapeute, 2 secrétaires et une infirmière ASALEE (celle-ci intervient 2 fois par semaine). Son rôle est d'accompagner les patients dans leur suivi des soins, assurer une éducation thérapeutique, faire de la prévention, proposer des différents dépistages. Elle encadre également des groupes de marches adaptées.

Cette mutualisation des savoirs et des personnes permet de proposer des solutions à la désertification, notamment celle que subit Plombières actuellement, notamment en soutenant le Dr Couval dans la prise en charge des patients Plombinois. Depuis 2014, d'autres professionnels de santé se sont installés au Val d'Ajol, ce qui a enrichi l'offre de soins à la population. Et enfin ce regroupement de professionnels de santé facilite l'accueil d'étudiants en médecine, ce qui pourraient leur donner envie de s'installer, renouvelant ainsi leurs confrères partant à la retraite. A noter qu'ils travaillent également afin d'améliorer l'offre de soins ambulatoires sur le secteur de Remiremont et de Gérardmer.

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ

Afin de répondre à la demande une extension de la maison de santé va être réalisée sur une surface de 65 m2 pour un coût de 260 000 euros subventionnés à 70% par la région Grand-Est, le Conseil Départemental des Vosges ainsi que l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Cette nouvelle partie sera construite sur le même principe d'ossature bois en phase avec la réglementation thermique actuelle. Les travaux débiteront cet automne pour une durée de 6 mois.

L'extension a pour but de conforter et développer l'offre de soins au Val d'Ajol et aux communes limitrophes. Cette maison de santé est un atout pour notre commune et peut être un pôle d'attraction pour les années à venir.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

A LA MAISON DE SANTÉ

42b Grande rue. Tel : 03.29.30.50.57. Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 20h sans interruption et samedi de 8h à 12h. En dehors de ces heures d'ouverture, les nuits de 20h à 8h et les week-ends du samedi 12h jusqu'au lundi 8h contacter Médigarde au 0820.33.20.20.

Médecins généralistes :

Dr Delphine Zimmermann, Dr Stéphane Zimmermann, Dr Guillaume Claudel

Infirmières DE :

Mme Corine Tisserand, Mme Noémie Tisserand, Mme Adelheid Gury et Mme Delphine Sellier.

Kinésithérapeutes :

Mme Magdalena Krawczyk et Mr Marius Krawczyk.

Pédicure podologue :

Mr Nicolas Chéreau

Ergothérapeute :

Mme Sandrine Manens. 06.42.78.78.13.

Ostéopathe :

Mme Maude De Stéphane. 06.37.11.30.42 ou sur Doctolib.fr

LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Pharmacie : Pharmacie de la Combeauté 99 grande rue 03.29.30.68.56. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le samedi de 9h à 13h.

Chirurgien-dentiste :

Dr Julie Emerique. 33 avenue de la gare. 03.29.30.64.96.

Infirmières DE :

Mme Victoria Vuilleminot et Mme Loralie Mougénot. 60 Grande Rue. 07.85.66.41.79

Masseurs kinésithérapeutes DE :

Mme Marie Hélène Simon. 6 rue du stade. 03.29.66.50.90.

Mr Rodrigue Marion. 69 grande rue. 03.29.31.25.06.

Orthophonistes :

Mme Julie Saint Germain. 25 avenue de la gare. 07.67.47.42.61.

Mme Marie Hamant. 25 avenue de la gare. 06.95.95.37.88.

Diététicienne :

Mme Stéphanie Gille 06.34.49.13.49 ou 03.29.30.67.04



AUTRES STRUCTURES ET SERVICES DE SOINS À LA PERSONNE

EHPAD : Résidence du val de Joye. 71 grande rue. 03.29.30.67.04

Capacité d'accueil : 67 chambres permanentes, 2 chambres en hébergement temporaire. 6 places d'accueil de jour.

SSIAD : (service de soins infirmiers à domicile) rattaché à l'EPHAD

Disposant de 97 places dont 10 ESA (équipe spécialisée Alzheimer)

ADMR : 8 place de l'hôtel de ville. 03.29.30.66.35 : pour l'aide à la toilette, tâches ménagères, préparation de repas, transport accompagné, téléassistance.

ADAVIE : 03.29.35.23.06 : pour l'aide à la toilette, tâches ménagères, préparation de repas, transport accompagné, téléassistance.

Antenne Alzheimer : 06.38.12.68.08. Portage de repas à domicile pour les personnes de plus de 60 ans 03.29.30.63.33.

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU

18 SAPEURS-POMPIERS

17 POLICE SECOURS

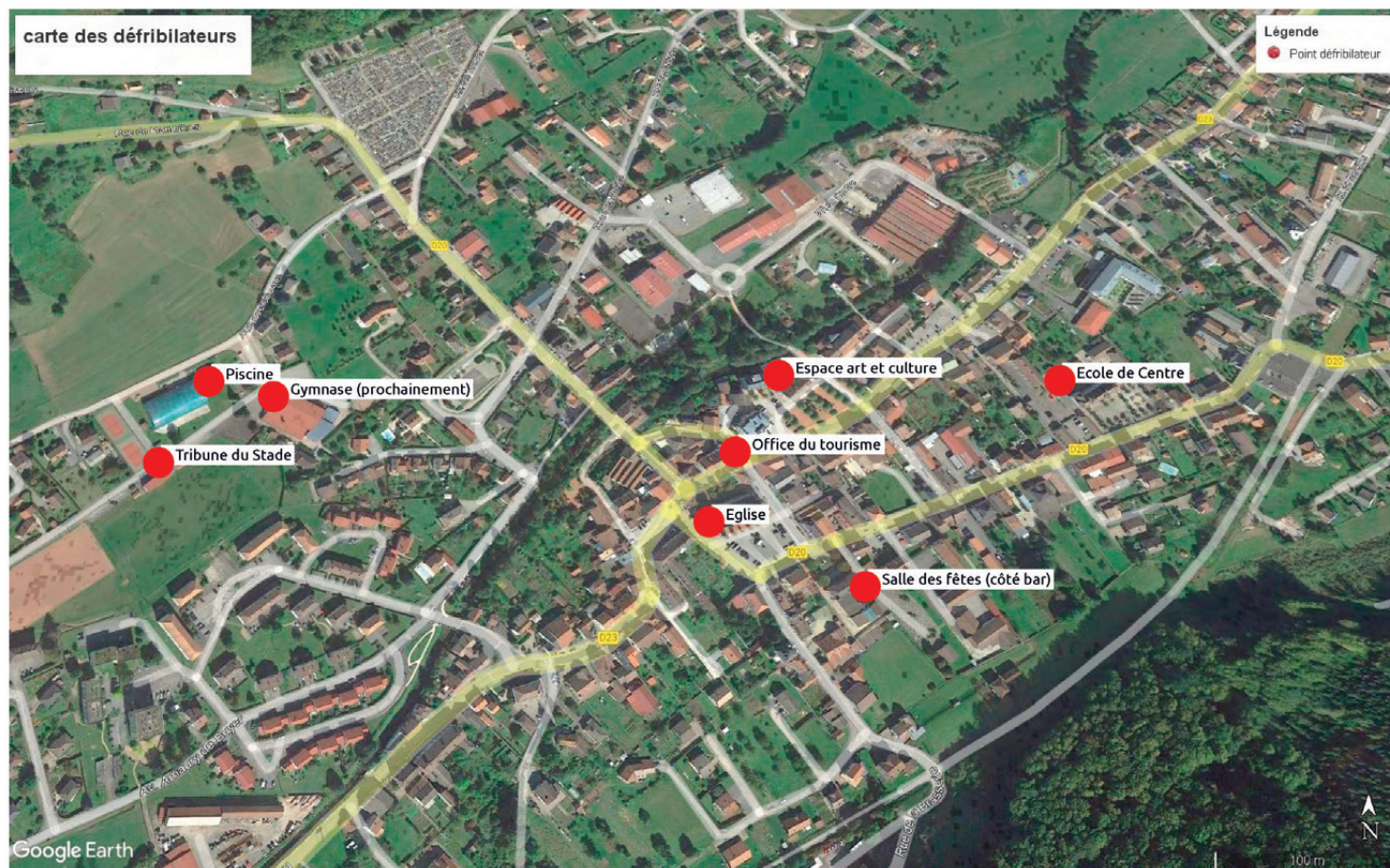
112 N° D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

114 N° D'APPEL D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

DÉFIBRILATEURS INSTALLÉS SUR LA COMMUNE

Se référer à la carte ci-dessous.

- sous le porche de l'église
- dans la cour de l'ancien CEG
- coté bar à la salle des fêtes
- à la tribune du terrain de foot
- à l'école de centre
- prochainement au gymnase





Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont définis comme étant des sites remarquables en termes de patrimoine naturel, tant pour leur diversité que pour la rareté des espèces qu'ils abritent. C'est le Conseil départemental qui a la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des ENS. La politique ENS a pour but de préserver le patrimoine naturel du département et de transmettre aux générations futures un cadre de vie riche et diversifié. Dans le Département des Vosges, ce sont près de 484 sites recensés et dont 104 ont été préservés depuis 1995.

La commune du Val-d'Ajol compte 7 ENS sur son territoire, dont 3 sont préservés :

- Étang du Moineau
- Tourbière de l'Étang d'Avaux
- Prairies d'Hérival

LA ZONE HUMIDE DE L'ÉTANG DU MOINEAU

La particularité de ce site est qu'il héberge le Triton Crêté, amphibien très rare dans cette partie du département, et protégé par la Directive Habitat-Faune-Flore. Une démarche de protection et de restauration du site de la zone humide de l'Étang du Moineau est menée actuellement sur la commune pour favoriser la population de Tritons. Des assècs (état d'une rivière ou d'un étang qui se retrouve sans eau) précoces limitent le développement de la population de cette espèce et ne permettent pas toujours à ce dernier de réaliser la totalité de son cycle de reproduction. Une des actions qui va être menée dans les années à venir est la création d'un réseau de mares pour conserver une zone en eau de manière plus pérenne et ainsi d'augmenter la capacité d'accueil de l'espèce.



Triton alpestre (mâle et femelle)



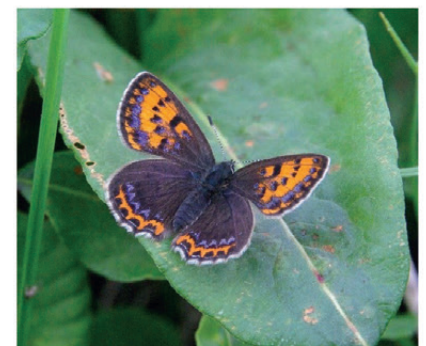
Linaigrette à feuilles étroites

LA TOURBIÈRE DE L'ÉTANG D'AVAUX

Cette tourbière acide abrite une faune et une flore exceptionnelle, inféodée à ce type de milieu : Rossolis à feuilles rondes, Linaigrette à feuilles étroites, Rhynchospore blanc ou encore le Lézard vivipare. La présence de poisson-chat, espèce exotique envahissante, a entraîné un assèc de 10 ans de l'étang attendant par obligation des services de l'État. Sa durée est maintenant arrivée à terme. Le CENL travaille avec les services de l'État pour permettre le maintien d'une lame d'eau dans l'ancien étang. La remise en eau partielle du fond, accompagnée de marnage prononcé, permettra le maintien en eau de la tourbière et la restauration de cortèges palustres (flore, amphibiens, libellules, oiseaux...) de grande qualité.

LES PRAIRIES D'HÉRIVAL

Situé dans le vallon de la Combeauté, le site des prairies d'Hérival conjugue intérêt écologique et patrimoine historique comme peut en témoigner la présence du Prieuré, héritage de l'activité monastique remontant au XIIIe siècle. Les prairies de fauche et les zones de mégaphorbiaies créaient des faciès plus ou moins humides (prairies hygrophiles à submontagnarde). Le Cuivré de la Bistorte fréquente ces prairies. Il s'agit d'un papillon diurne très sédentaire et qui dépend de la Renouée bistorte, la plante-hôte de la chenille. Grâce à un partenariat avec le propriétaire des prairies de la partie amont du vallon, M. Villemin, les prairies sont protégées. Le principal enjeu est de garantir la qualité des prairies et limiter la colonisation ligneuse pour préserver le patrimoine naturel, paysager et historique.



Cuivré de la bistorte

À la demande de Mme Le Maire, deux rencontres ont été organisées par le Conseil départemental et le Conservatoire d'espaces naturels, propriétaire et gestionnaire de ces sites, les 29 août et 7 novembre derniers, respectivement sur les ENS d'Avaux et du Moineau.

Ces rencontres avaient pour objectif de présenter le patrimoine naturel de ces sites, leur typologie, leur devenir, ainsi que les actions prévues à court, moyen et long terme. C'était également l'occasion de répondre à toutes les questions que se posaient les proches riverains.

Malgré une météo capricieuse, une quarantaine d'habitants et d'élus ont participé à ces rencontres. Un bel échange qui a permis à chacun de s'exprimer, d'obtenir des réponses de se s'approprier le patrimoine naturel communal.



Interdiction de jeter des lingettes dans le réseau d'assainissement

En raison des travaux actuellement entrepris sur le secteur de Faymont, il a été constaté à plusieurs reprises par les entreprises intervenantes que les réseaux d'assainissement étaient parfois complètement obstrués par des lingettes, constat fait également régulièrement par le Service des Eaux de la commune.

Les lingettes sont considérées comme des déchets solides et il est interdit de les jeter dans le réseau d'assainissement comme le mentionne l'article R.1331-2 du code de la santé publique. Celles-ci n'ont pas le temps de se décomposer, obstruent les canalisations et pompes de relevage et peuvent provoquer des débordements. Toutes les lingettes, même labellisées « biodégradables » ou « jetables dans les WC », ne sont pas appropriées à un rejet dans le réseau d'assainissement. La seule façon de les éliminer reste la mise en déchet dans la poubelle d'ordures ménagères.

Vous remerciant de votre vigilance et de veiller au respect de ce geste important !

Voir aussi : <https://www.environnement-magazine.fr/eau/article/2020/03/30/128165/video-enerve-les-lingettes-deteriorent-les-systemes-assainissement>

NB : Si vous constatez une fuite importante sur votre réseau d'eau potable, une consommation anormale ou encore que vous devez procéder au remplissage d'une piscine, merci d'en informer le Service des Eaux au 06.63.85.63.03.



ENVIRONNEMENT

Arrachage de haies et brûlage

MIEUX VAUT TAILLER OU FAUCHER QU'ARRACHER OU BRÛLER

Différentes actions d'aménagement et d'entretien du territoire nécessitent parfois d'avoir recours à l'arrachage de haies ou au brûlage de végétaux. Ces activités ne sont pas dénuées d'impacts environnementaux notamment lorsqu'elles entraînent la destruction d'espèces ou de milieux protégés, mais aussi la pollution de l'air ; il en va de même pour la sécurité publique liée aux incendies de forêt. Elles doivent donc rester exceptionnelles et sont susceptibles d'être réglementées.

QUELQUES DÉFINITIONS

La haie est un groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et de hauteur variables, de largeur faible (souvent inférieure à 10 mètres) enclavé dans des prairies, champs, cultures ou vignes, qu'elle peut délimiter. Située en bordure de cours d'eau, elle est alors dénommée ripisylve.

La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (voie de communication, mur, fossé, talus, cours d'eau...). L'écobuage est une technique agricole ancestrale aussi appelée "débroussaillage par le feu", qui consiste à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs. Également appelé

brûlage pastoral, cette pratique est souvent utilisée en terrains accidentés. A ne pas confondre avec l'incinération de rémanents mis en tas qui, s'ils contiennent des déchets, est interdite.

Avant d'intervenir sur une haie, vérifiez que la réglementation PAC ou d'autres réglementations l'autorisent.

Ainsi, l'arrêté 329/2021 du 14 décembre 2021 pris par le Préfet des Vosges réglementant les dates d'entretien des haies afin de protéger les oiseaux pendant la nidification interdit toute taille entre le 1er avril et le 31 juillet.





Arrachage de haies et brûlage (suite...)

LES ENJEUX ET INTÉRÊTS LOCAUX DES HAIES

L'enjeu paysager est d'importance dans un département touristique connu pour ses espaces naturels verdoyants et arborés, les haies constituent un maillage végétal structurant du territoire.

Les services environnementaux rendus par la haie et les zones de friches sont multiples :

- **Écologique** : elles font partie intégrante de la trame verte compte tenu de leur rôle sur les fonctionnalités écologiques des sites pour la faune et la flore. Leur maillage participe à la continuité des corridors écologiques. Elles constituent également des espaces d'alimentation, de reproduction, de refuge, d'hivernage, de mobilité et de transit pour de nombreuses espèces.
- La faune qui fréquente les haies est variée : mammifères (renard, blaireau, hérisson...), oiseaux, amphibiens, reptiles, chiroptères, insectes.
- **Agricole** : elles contribuent à la qualité des sols par la préservation de l'érosion et au bien-être animal, elles ont un effet brise vent, elles servent de refuge pour les insectes pollinisateurs et les auxiliaires des cultures, elles sont des ressources potentielles en bois-énergie.
- **Climatique** : lutte contre les inondations, ralentissement des écoulements, aide à l'infiltration, lutte contre l'érosion.

Les haies et les bosquets peuvent abriter différentes espèces comme des oiseaux, des amphibiens ou encore des reptiles. Certaines de ces espèces sont protégées. Cette végétation peut également être un lieu favorable à la nidification.

LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES DE PROTECTION

LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans les Vosges, en site Natura 2000, l'arrachage de haie et de ripisylve est soumis à une évaluation des incidences.

Partout en France, en site Natura 2000 et hors site Natura 2000, la destruction d'espèces protégées (y compris leurs oeufs et leurs nids) est interdite (article L.411-1).

Les différentes listes d'espèces protégées peuvent être consultées sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine naturel : <https://inpn.mnhn.fr/>



L'AMÉNAGEMENT FONCIER

L'aménagement foncier (ou remembrement) est une démarche encadrée par le Conseil Départemental permettant d'aboutir, dans certaines mesures, à une refonte de l'aménagement du territoire.

Il est notamment tenu compte du contexte environnemental avec la fixation de prescriptions pour certaines haies et espaces boisés. Au regard de son intérêt écologique, il pourra être interdit de détruire une haie.

D'autres haies peuvent être supprimées (en lien avec le regroupement de parcelles) mais une réimplantation à un autre endroit (compensation) sera exigée. Même dans ce cas il faut faire le lien avec la PAC et faire une déclaration préalable à la DDT pour que les éléments topographiques soient modifiés.



LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'aménagement foncier (ou remembrement) est une démarche encadrée par le Conseil Départemental permettant d'aboutir, dans certaines mesures, à une refonte de l'aménagement du territoire.

Il est notamment tenu compte du contexte environnemental avec la fixation de prescriptions pour certaines haies et espaces boisés. Au regard de son intérêt écologique, il pourra être interdit de détruire une haie. D'autres haies peuvent être supprimées (en lien avec le regroupement de parcelles) mais une réimplantation à un autre endroit (compensation) sera exigée. Même dans ce cas il faut faire le lien avec la PAC et faire une déclaration préalable à la DDT pour que les éléments topographiques soient modifiés.

Toutes les communes, qu'elles soient couvertes ou non par un document d'urbanisme, peuvent préserver leur paysage. Ce dispositif permet aux communes d'identifier et de localiser un ou plusieurs éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique et de définir les prescriptions de nature à assurer leur protection. Cette protection ne fige pas le devenir du patrimoine mais en permet le contrôle et la gestion dans le temps.

Dans les documents d'urbanisme tel que le PLU (plan local d'urbanisme), on parle des EBC (Espaces boisés classés) qui peuvent concerner des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies pour lesquels la suppression est interdite.



Arrachage de haies et brûlage (suite...)

L'IMPACT DU BRÛLAGE

Le brûlage émet de fortes quantités de particules fines et de composés très toxiques tels que les dioxines et les furanes. Il peut également engendrer des conflits de voisinage.

L'activité d'élagage des haies dans une exploitation agricole génère des résidus dont l'éventuel brûlage est désormais encadré par l'arrêté préfectoral du 21/07/2020.

L'Arrêté Préfectoral n° 248/2020 du 21/07/2020 relatif aux brûlages et à l'usage du feu dans le département des Vosges est accessible à cette adresse :

https://www.vosges.gouv.fr/content/download/21242/152218/file/2020-AP_feux_forets-88.pdf

Les articles 1, 14, 16 et 17 stipulent notamment qu'en l'absence de valorisation possible (broyage sur place, compostage, valorisation énergétique de toute forme) le brûlage des résidus des activités agricoles de taille et d'élagage est autorisé sous réserve de respecter les dispositions spécifiques mentionnés dans les articles 16 (interdictions liées à la qualité de l'air et au vent, au respect de distances minimales et à l'absence

d'adjonction d'autres produits) et 17 (modalités pratiques de respect d'horaires, de surveillance, de disposer de moyens d'extinction et d'alerte opérationnels). La sécurité des personnes et des biens doit être garantie et aucune gêne au voisinage ne doit être générée.

Les contrôles sont réalisés par les agents de la DDT ou les agents de l'OFB. Les non-conformités peuvent déboucher sur des sanctions pénales (procès-verbal) et/ou administratives.



Pas de feu en forêt et à moins de 200 m

Du 01/03 au 30/09

200 m

#FeuxDeForêt

Brûlage des résidus issus de l'exploitation agricole interdit

#FeuxDeForêt

FEUX DE FORÊT
Les prévenir et s'en protéger

Ni feu ni barbecue aux abords des forêts

#FeuxDeForêt

Brûlage avec dérogation

Surveillance d'au moins 2 personnes jusqu'à extinction complète du feu

1^{er} octobre au dernier jour de février entre 7h et 16h

1^{er} mars au 30 septembre entre 7h et 13h

#FeuxDeForêt

Brûlage à l'air libre interdit
Sauf dérogation

#FeuxDeForêt

Feux festifs interdits
sauf autorisations

#FeuxDeForêt

Barbecues autorisés
aux abords des habitations avec point d'eau

#FeuxDeForêt

Interdiction d'incinérer des végétaux sur pied
sauf dérogation

#FeuxDeForêt

Valorisation des déchets végétaux

#FeuxDeForêt

PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de ma voiture



Le SICOVAD vous informe

LE SICOVAD VOUS PROPOSE PLUSIEURS SOLUTIONS POUR VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

POULAILLERS



Alléger le poids de sa poubelle ménagère grâce aux poules c'est possible. Elles sont omnivores et mangent presque tout, surtout ce que nous ne mangeons pas : épluchures, légumes abîmés, gras de jambon, restes de plats cuisinés, peau de crevettes ou même coquilles d'huitres...

80€ de subvention
> sur justificatif d'achat
> toute l'année dans la limite de 100 foyers

COMPOSTEURS COLLECTIFS



Près de 150 sites de compostage collectif ont été implantés dans des résidences, établissements scolaires, entreprises ou logements collectifs. L'équipement et le suivi des sites sont totalement pris en charge par le SICOVAD.

Gratuit
> installation pour les structures collectives
> par convention

LOMBRI COMPOSTEURS



Pas d'odeur nauséabonde, un encombrement limité, un entretien réduit... Le lombricompostage permet de composter ses déchets de cuisine même quand on n'a pas de jardin.

70€ de subvention
> sur justificatif d'achat
> dans la limite de 50 foyers

COMPOSTEURS INDIVIDUELS



Chacun d'entre nous produit environ 100 kg de déchets fermentescibles (déchets de cuisine, restes de repas, épluchures...) que nous pouvons valoriser aisément en les compostant avec les déchets de jardin.

Vente à prix subventionnés
> composteur bois 41 €,
composteur plastique 25€

COUCHES LAVABLES



L'utilisation des couches lavables permet de faire des économies, de contribuer à préserver les matières premières et d'alléger le poids de sa poubelle !

100€ de subvention pour l'achat de 12 couches lavables
> sur justificatif d'achat
> dans la limite de 20 foyers

KIT DÉCHETS



Le SICOVAD peut vous mettre à disposition des kits déchets ! Paires de gants, pinces pliables, rouleau de sacs jaunes, rouleaux de sacs OMR, chasubles.

Gratuit
> prêt de matériel pour nettoyage de rues, clean walk...
> par convention

ET AUSSI :

Opération Doggy Bag sur le site www.bonicietbonchezvous.fr, prêt de gobelets réutilisables, projet le urac ça m'emballe (réseau de commerces proposant la vente en urac), stop pub, espaces réemploi...

Découvrez toutes nos opérations sur notre site sicovad.fr et sur les réseaux !



Fodex - un gage d'excellence pour nos forêts !

Il y a quelques mois, l'Office National des Forêt (ONF) a proposé aux communes du Val d'Ajol et du Girmont-Val d'Ajol de rejoindre le projet de labélisation "Darney - La Vôge, Forêt d'Exception". La proposition est d'abord étonnante puisque normalement ce label est réservé aux forêts domaniales, c'est-à-dire aux forêts qui ressortent de la propriété de l'État. De plus, nos forêts communales, propriétés indivises entre Le Girmont et Le Val d'Ajol, régies depuis plus d'un siècle par les élus et les agents de l'État sous le signe de l'équilibre, bénéficient déjà d'une forme d'excellence ! Aussi, on nous dit que la particularité de ce projet permettra de travailler avec les propriétaires privés.

Le Comité national d'orientation du label Forêt d'Exception® de l'ONF a donné son accord pour cette expérimentation sur ce territoire fort de 81 communes, 10 000 hectares de forêts domaniales et départementales, 25 000 hectares de forêts communales et 15 000 hectares de forêts privées. La proposition est donc finalement alléchante puisque nous allons pouvoir nous rapprocher de La Vôge, ce territoire de l'ouest dont nous nous sentons déconnecté, autour d'un patrimoine commun à protéger et valoriser ; la forêt !

Au cours de l'automne 2021, les 8 élus de la Commission syndicale de la gestion des biens indivis (CSGBI) entre les communes du Val d'Ajol et du Girmont-Val d'Ajol ont donné leur accord pour rejoindre ce projet. En mars 2022, les deux communes délibéraient et approuvaient la signature du protocole d'accord du projet de labélisation. Le 26 mars 2022 à Tignécourt, les maires Anne Girardin et Patrick Vincent officialisaient avec leurs homologues de La Vôge, la candidature du territoire à la labélisation "Darney - La Vôge, Forêt d'Exception".

Anne Girardin - Maire du Val d'Ajol



Le territoire de nos deux communes du Girmont et du Val d'Ajol dont la moitié est couvert de forêt.

	Superficie
Le Girmont	1700 ha
Le Val d'Ajol	7300 ha
Total des deux communes	9000 ha

Type de forêt	Superficie	Nombres de propriétaires
Forêt publique	Forêt domaniale d'Hérival	500 ha 1 propriétaire ; l'État
	Forêt communale indivise	1800 ha 2 propriétaires ; • la commune du Girmont • la commune du Val d'Ajol
Forêt privée	2200 ha	1100 propriétaires
Total sur le territoire des deux communes	4500 ha	

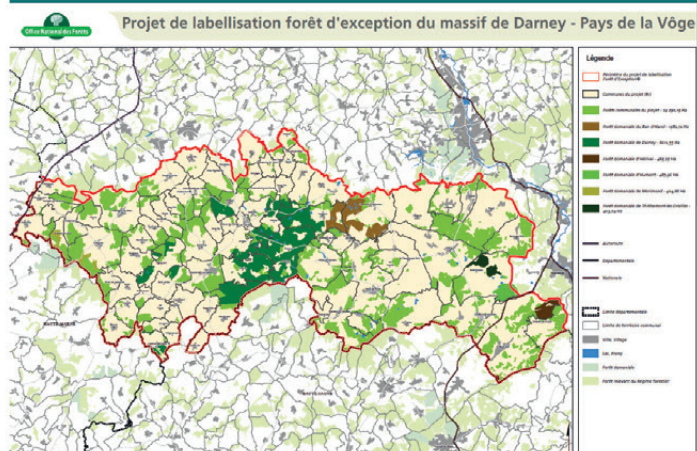
La Vôge

Une continuité géologique :

- Contrée vallonnée naturelle, verte et forestière appartenant aux pré-Vosges,
- Zone de grands plateaux de grès bigarrés,
- Au nord, la ligne de partage des eaux entre les bassins Méditerranéen et de la Mer du Nord,
- Au sud, la limite départementale entre les Vosges et la Haute-saône,
- A l'ouest, les monts Faucilles près de Lamarche
- A l'est, le Massif des Vosges au Val d'Ajol

Un triptyque d'essences de grands arbres :

- Le chêne de Darney, réputés de grande qualité et destinés principalement à la fabrication des merrains, ces pièces de bois formant les tonneaux dans lesquelles nos grands crûs sont stockés pour leur maturation,
- Le hêtre entre Xertigny et Plombières-les-Bains, en cours de recherche sur ses propriétés dans un but d'utilisation dans la construction bois,
- Le sapin de notre belle forêt d'Hérival, en cours d'adaptation aux changements climatiques.



L'ONF compte déjà 14 Forêts d'Exception, avec de la persévérance, nous pourrions être la quinzième.

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

011 – Charges à caractère général : 1 505 650,00€ (eau, électricité, combustibles, carburant, portage de repas, entretien de la voirie,, assurances, entretien des bâtiments, impôts fonciers etc...)
 012 – Charges de personnel : 1 705 530,00€
 014 – Atténuations de produits : 37 155,00€
 022 – Dépenses imprévues : 10 000€
 023 – Virement à la section d'investissement : 711 824,27€
 042 – Dotation aux amortissements : 150 906,00€
 65 – Charges des gestions courantes : 506 348,29€ (Indemnités des élus, Service incendie, subventions : au Centre Communal d'Action Sociale, à l'organisme de gestion des écoles catholiques et aux différentes associations etc...)
 66 – Intérêts des emprunts : 63 062,00€
 67 – Charges exceptionnelles : 18 600,00€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

002 – Excédent antérieur reporté : 1 019 831,56€
 013 – Atténuation de charges : 36 000,00€
 042 – Opération d'ordre : 7 224,00€
 70 – Produit des Services Du Domaine : 408 300,00€ (Ventes de bois, concessions dans le cimetière, redevances diverses, mises à disposition de personnel aux budgets de l'eau et de l'assainissement)
 73 – Impôts et taxes : 1 681 220,00€
 74 – Dotations, subventions et participations : 1 472 500,00€
 75 – Autres produits de gestion courante : 82 000€
 77 – Produits exceptionnels : 2 000€

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à : 4 709 075,56€
 Ces estimations tiennent compte de l'augmentation attendue des combustibles et des carburants.
 Concernant les recettes, aucune augmentation des taux d'imposition n'a été décidée.

CONCERNANT LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :

Les opérations prévues en 2021 et pas encore terminées sont reprises au budget 2022. Il s'agit :
 Des travaux à Faymont, Rue de la Brasserie, Rue du Champ de la Cave, le pont des ateliers, la mise en place de la borne de recharge électrique, la signalétique sur la RN 57, l'acquisition d'un camion, l'acquisition de l'ensemble immobilier des « Pierre de Laître » et les travaux à la gendarmerie.

Des opérations nouvelles sont prévues pour 2022 :
 Réfection du terrain de Basket extérieur : 28 000€
 Eclairage du terrain de Foot (terrain d'honneur) : 20 000€
 Installation de bâches incendies : 30 000€
 Réfection du mur d'enceinte du parking près de la salle des fêtes : 20 000€
 Réfection des courts de tennis : 75 000€
 Réhabilitation du Foyer Rural : 100 000€
 Travaux eaux pluviales à Olichamp : 422 836€
 Aménagement des points d'apport volontaire : 30 000€
 Programme de voirie 2022 : 32 7367€
 Aménagement des ateliers municipaux : 110 000€
 Aménagement des bureaux de la mairie : 50 000€
 Travaux dans les écoles : 47 500€

Budget prévisionnel 2022

Travaux à la salle des fêtes 1° tranche : 600 000€
 Achat de terrains : 50 000€
 Achat de bois et forêts : 74 700€
 Rénovation de l'immeuble 6 place de l'Hôtel de Ville : 100 000€
 Signalisation touristique RN 57 : 21 600€
 Travaux à la gendarmerie : 65 000€
 Réfection espace Dorothée : 18 000€
 Travaux dans l'ensemble immobilier « Pierre de Laître » : 100 000€
 Acquisition d'une voiture électrique : 30 000€
 Acquisition de matériel divers : 41 700€
 Illuminations de Noël : 30 000€

A ces opérations s'ajoute le remboursement du capital des emprunts : 404 380€.
 Avec la reprise du déficit de fonctionnement reporté soit 894 498€, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élève à 5 798 950,19€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Pour couvrir les dépenses d'investissements nous disposons :
 Des recettes en restes à réaliser : 1 148 370€
 Des subventions espérées : 234 958€
 L'excédent de fonctionnement capitalisé : 894 498,44€
 Un virement de la section de fonctionnement : 711 824,27€
 Un remboursement de TVA : 140 000€
 L'amortissement des immobilisations : 150 906€
 Un emprunt maximum d'environ : 2 518 345€

BUGET DU SERVICE DE L'EAU

DÉPENSES D'EXPLOITATION :

011 – charges à caractère général : 146 200€ (fournitures diverses, carburant, compteurs, analyses etc.....)
 012 – charges de personnel : 87 000€
 014 – Atténuation de charges : 61 000€ (reversement à l'Agence de L'eau)
 023 – Virement à la section d'investissement : 182 318,55€
 6811 – Dotation aux amortissements : 98 015€
 65 – Autres charges de gestion courante : 5 000€ (mises en non-valeur, créances éteintes)
 66 – Charges financières : 29 268,00€ (intérêts des emprunts)
 67 – charges exceptionnelles : 2 500€ (titres annulés)

RECETTES D'EXPLOITATION :

002 – excédent antérieur reporté : 102 174, 55€
 042 – opérations de transfert entre section : 43 257,00€
 70 – Produits des services du domaine : 463 870,00€ (vente de l'eau, taxes et facturation de travaux)
 77 – Produits exceptionnels : 2 000€

La section d'exploitation du budget de l'eau est équilibrée à 611 301,55€.

Compte tenu des investissements en cours et à venir, le conseil municipal, par délibération du 8 avril 2021 a décidé d'augmenter la redevance d'eau de 0,22 euros par m3 d'eau consommée en 2022 et facturée en 2023.



BUGET DU SERVICE DE L'EAU (SUITE)

CONCERNANT LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :

Les opérations engagées en 2021 et pas encore terminées sont reprises en 2022, il s'agit :

Des travaux à Faymont rue de la Brasserie et rue du Champs de la cave pour un montant de : 494 652,07€

L'acquisition de matériel pour la télégestion : 44 080,79€

Le remboursement du capital des emprunts : 154 210,00€

L'amortissement des subventions : 43 257,00€

Le déficit d'investissement reporté : 207 135,00€

Soit des dépenses d'investissement pour un montant total de : 1 027 077,87€

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement sont équilibrées par les recettes suivantes :

Les subventions pour un montant de : 310 447,31€

Les amortissements pour : 98 015,00€

Le virement de la section de fonctionnement : 182 318,55€

Affectation du résultat de fonctionnement : 207 135,01€

Un emprunt de 229 162,00€

Soit un montant total de 1 027 077,87€ qui vient équilibrer les dépenses d'investissement.

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

011 - charges à caractère général : 138 923,28€ (Fournitures, entretien des réseaux et de la station d'épuration, etc...)

012 - charges de personnel : 45 000€

023 - virements à la section d'investissement : 120 221,44€

042 - dotation aux amortissements : 237 434,00€

65 - Autres charges de gestions courantes : 5 000€ (créances mises en non-valeur ou éteintes)

66 - Charges financières : 57 984,00€ (intérêts d'emprunts)

67 - charges exceptionnels : 2000,00€ (titres annulés)

RECETTES D'EXPLOITATION :

002 - excédent antérieur reporté : 123 651,72€

042 - amortissement des subventions : 57 911,00€

70 - Produits des services du domaine : 425 000,00€ (Redevance, contribution de la commune au titre des eaux pluviales)

La section d'exploitation est équilibrée à 606 562,72€.

Compte tenu des investissements en cours et à venir, le conseil municipal, par délibération du 8 avril 2021 a décidé d'augmenter la redevance d'assainissement de 0,37 euros par m³ d'eau consommée en 2022 et facturée en 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

203 - Frais d'études et insertions : 51 595,00€

2315 - Travaux à Faymont, rue de la brasserie et rue du champ de la cave : 423 312,86€

2315 - travaux rue des œuvres et rue Dame Dorothée : 124 520,00€

1641 - remboursement d'emprunts : 139 540,00€

1391 - amortissement des subventions : 57 911,00€

2315 - matériels et outillages : 50 000,00€

002 - Déficit d'investissement reporté : 23 517,35€

Soit des dépenses d'investissement d'un montant de 879 096,21€

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

21 - Virement de la section de fonctionnement : 120 221,44€

1641 - réalisation d'un emprunt : 52 845,00€

13 - subventions : 445 078,42€

28 - Amortissements : 237 434,00€

Soit un montant total de 879 096,21€ qui vient équilibrer les dépenses d'investissement.

BUDGET DE LA MAISON DE SANTE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

011 - Charges à caractère général : 3 500€ (assurances et entretien du bâtiment.)

023 - Virement à la section d'investissement : 42 619,71€

65 - autres charges de gestion courante : 10,00€

66 - charges financières : 6 420,00€ (intérêts des emprunts.)

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 52 549,71€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

002 - excédent reporté : 23 549,71€

70 - produits de gestion courantes : 29 000,00€ (loyer)

Soit un montant total des recettes de 52 549,71€ qui vient équilibrer les dépenses de fonctionnement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

01 - déficit reporté : 31 216,04€

1641 - remboursement d'emprunt : 25 660,00€

2031 - frais d'études : 22 199,20€

2313 - travaux d'extension 262 667,00€

Soit un total de dépenses d'investissement de : 341 742,24€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

021 - virement de la section de fonctionnement : 42 619,71€

1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 31 216,04€

13 - subventions : 173 628,00€

16 - réalisation d'un emprunt : 94 278,49€

Soit un total de recettes de 341 742,49€ qui vient équilibrer les dépenses d'investissement.

Philippe Grandcolas - Adjoint aux Finances, Ressources Humaines et Administration Général